



# Plan de Gestion différenciée de Chef-Boutonne

# La gestion différenciée

## **Qu'est-ce que la gestion différenciée des espaces verts ?**

La gestion différenciée s'inscrit dans les principes du développement durable qui vise à améliorer la qualité des paysages tout en prenant en compte les espèces sauvages. Il permet dans le même temps une optimisation du temps de travail des agents et la limitation à l'exposition des produits phytosanitaires.

En appliquant la gestion différenciée des espaces verts, on peut ainsi optimiser les moyens humains, favoriser les essences locales et sensibiliser le grand public à l'environnement.

La gestion différenciée joue sur l'intensité et la nature des soins apportés à chaque espace vert et permet d'élaborer un traitement sur mesure pour chaque espace vert, dans un objectif vertueux de protection des écosystèmes.

# La gestion différenciée

## Pourquoi la volonté d'appliquer une gestion différenciée ?

La commune de Chef-Boutonne souhaite s'inscrire dans une logique responsable d'entretien de ses espaces publics. Depuis quelques années, la commune a cessé d'utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien de ses espaces publics.

Les services techniques œuvrent également pour respecter au mieux les exigences du label « Villes et Villages Fleuris ».

De ce fait, la mise en place d'une gestion différenciée par type d'espace est nécessaire afin de pouvoir traiter plus de surfaces avec moins de main d'oeuvre, tout en respectant un compromis d'entretien entre les élus, le personnel et les administrés.



# La gestion différenciée

## Les étapes du plan de gestion différenciée :

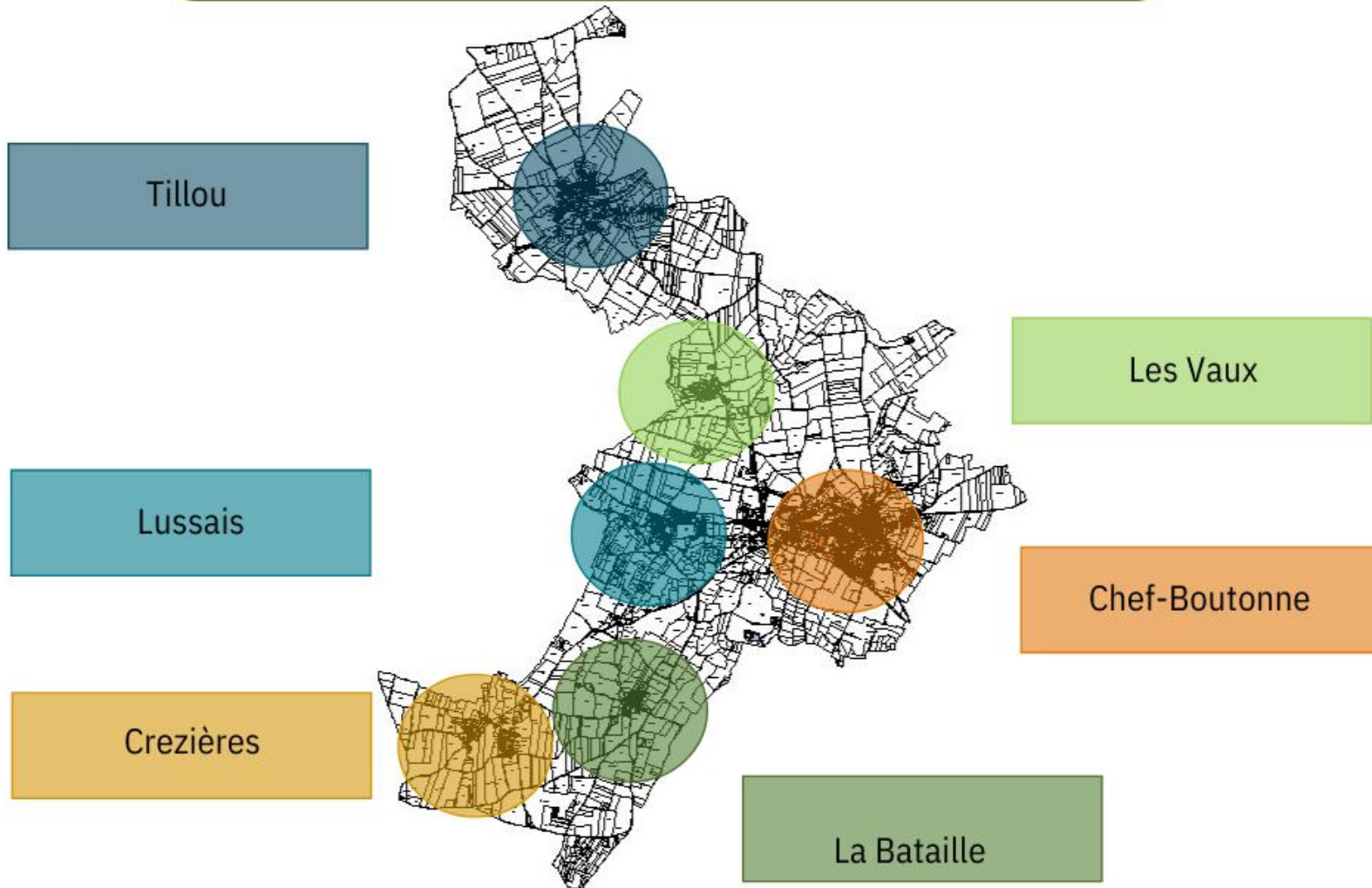
- Tout d'abord, un **audit** a été réalisé en 2022 par l'organisme de la FREDON Nouvelle-Aquitaine afin de recenser tous les espaces verts, mener l'inventaire des espèces existantes pour ensuite pouvoir les répertorier selon leur besoin d'entretien ;
- Ensuite, le **plan de gestion** est établi par l'organisme, donnant des préconisations et conseils à suivre pour pouvoir gagner du temps et réguler le travail des agents ;
- Une fois ce plan établi et validé, les agents sont amenés à **mettre en place toutes les recommandations** prescrites pour la gestion différenciée ;
- Pour finir, il est maintenant nécessaire de **communiquer de façon interne et auprès des habitants** sur les différents changements mis en place afin de sensibiliser sur l'importance de la protection du patrimoine en comprenant mieux les espaces verts.



# Les espaces verts de la commune et leur niveau d'entretien



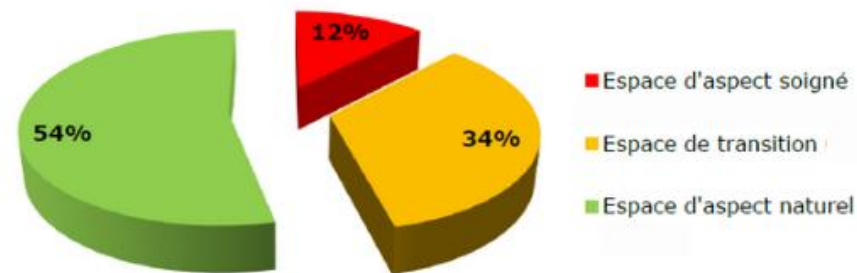
## Les espaces à entretenir dans la commune nouvelle de Chef-Boutonne



# Les 3 niveaux d'entretien des espaces verts



Proportion des différents niveaux de gestion sur la commune



## Niveau 1 : Espace d'aspect soigné



Espace d'aspect soigné



1



Espace d'aspect Soigné

### Espace d'aspect **Soigné**

#### Description

Dans ces espaces, l'entretien sera intensif. Les passages sur ces sites seront réguliers. Un effort particulier sera fait sur le fleurissement afin de mettre ces espaces en valeur.

#### Entretien :

- Coupe rase des pelouses
- Fréquence des tontes : 1 fois par semaine en période de pousse
- Tonte sur la totalité des surfaces enherbées
- Désherbage régulier : absence de flore spontanée
- Fleurissement principalement composé d'annuelles et ou de bisannuelles
- Taille individuelle des végétaux

#### Exemples :

- Cimetières, parvis de Mairie, abords d'église, place Cail, devant le château, terrain de foot, EHPAD

> **Objectif** : Horticole  
> **Exemples d'espaces** :  
Parvis de mairie, Cimetière,  
Terrain de sport...

#### > **Caractéristiques** :

**Hauteur de gazon** : 2,5 à 4 cm

**Composition** : 100% graminées

**Tolérance aux adventices** : Faible

#### > **Mise en œuvre** :

**Technique** : Tondeuse avec ramassage afin d'éviter d'enrichir le gazon

#### **Période et fréquence d'entretien** :

**25** tontes par an de **mi-mars à mi-novembre** (1 fois par semaine)

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

**Produits phytosanitaires** : sélectif gazon, micro-organismes (1 fois par an à l'automne)

**Fertilisation** : engrais organique, chaulage

**Défeutrage** : traitement anti-mousse par scarification ou sulfate de fer (1 fois par an au printemps)

**Arrosage** : possible

#### > **Résultats** :

**Maladie** : Très sensible (rouille, fil rouge, rond de sorcière, fusariose)

**Adventice** : Très sensible

**Biodiversité** : Très faible

**Coût/temps** : moins de souplesse de travail

**Condition climatique** : Très dépendant

**Pousse** : Très rapide et en continue

> **Communication** : Pas obligatoire

> **Allergies** : Peu de risque



## Niveau 2 : Espace de transition



### Espace de **Transition**

#### Description

Dans ces espaces, on garde un entretien régulier, sans qu'il soit aussi important que le code 1. La nature est toujours domestiquée mais l'intervention humaine est moins visible. L'aspect fonctionnel est privilégié.

#### Entretien :

- Tonte sur la majeure partie de la surface enherbée totale
- Fréquence des tontes : 1 fois tous les 15 jours en période de forte pousse
- Désherbage pondéré : flore spontanée présente mais limitée
- Fleurissement composé de plantes vivaces
- Taille globale des végétaux
- Parasites admis si les dégâts sont peu importants

#### Exemples :

- Parkings, salles des fêtes, voiries, lotissements, quartiers, hameaux, villages



#### Espace de transition

> **Objectif** : Fonctionnel  
> **Exemples d'espaces** :  
Parc, accompagnement de voirie,  
Lotissement

2

> **Caractéristiques** :  
**Hauteur de gazon** : 4 à 15 cm  
**Composition** : Graminées, trèfles, chiendents, pâquerette  
**Tolérance aux adventices** : Moyenne

> **Mise en œuvre** :  
**Technique** : Tondeuse mulching (si possible) mais ramassage pour les 1<sup>ères</sup> et dernières tontes

#### Période et fréquence d'entretien :

15 tontes par an de **mi-mars à mi-novembre** (2 fois par mois)

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

**Produits phytosanitaires** : Aucun

**Fertilisation** : Aucun  
**Défeutrage** : Aucun

**Arrosage** : Aucun

> **Résultats** :  
**Maladie** : Peu sensible  
**Adventice** : Peu sensible  
**Biodiversité** : Moyenne  
**Coût/temps** : Plus de souplesse de travail  
**Condition climatique** : Peu dépendant  
**Pousse** : Moyenne

> **Communication** : Pas obligatoire

> **Allergies** : Peu de risque

## Niveau 3 : Espace d'aspect Naturel



### Espace d'aspect **Naturel**

#### Description

Ces espaces doivent faire l'objet d'une gestion raisonnée, voire plus extensive. Ils sont destinés à apporter un côté « campagne » à la ville. L'entretien y est donc modéré et l'objectif principal est de préserver la sécurité des usagers tout en développant la biodiversité.

#### Entretien :

- Coupe plus espacée des prairies (fauche/pratique de l'éco-pâturage)
- Fréquence : 1 à 2 broyages/fauches par an
- Taille modérée des végétaux, pour raisons de sécurité
- Pas de fleurissement ou fleurissement basé sur les plantes vivaces et les végétaux champêtres locaux
- Absence de désherbage : flore spontanée présente
- Aucun apport d'engrais

#### Exemples :

- Bords de routes, venelles, pré de la Foire, abords de l'étang, verger de la jument grise à Tillou, carrière de la Bataille, verger de la Bataille, le Champ Bron à Crézières



#### Espace d'aspect naturel

> **Objectif** : Biodiversité élevée  
 > **Exemples d'espaces** :  
 Prairie, zone refuge, parc, bassin d'orage,  
 Bord de route, berge, zone inondable

#### > Caractéristiques :

**Hauteur de gazon** : Plus de 15 cm  
**Composition** : Végétation spontanée  
**Tolérance aux adventices** : Élevée sauf pousse d'arbre

#### > Mise en œuvre :

**Technique** : Fauche ou broyage de l'intérieur vers l'extérieur

**Période et fréquence d'entretien** (hors aspect sécuritaire) planning natura 2000 :

2 ou 3 fauches par an de mi-mai à mi-octobre

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

**juin** : 1<sup>er</sup> fauchage des accotements  
**mi-juillet** : 1<sup>er</sup> fauchage des prairies  
**sept-oct** : 2<sup>nd</sup> fauchage des prairies et 2<sup>nd</sup> fauchage des accotements

En cas de présence d'**Ambroisie** cf Arrêté Ambroisie

#### > Résultats :

**Maladie** : Faible et sans conséquence  
**Adventice** : Peu sensible, maintenir le milieu ouvert  
**Biodiversité** : Élevée  
**Coût/temps** : Temps de travail condensé, coût faible  
**Condition climatique** : Peu dépendant  
**Pousse** : Lente

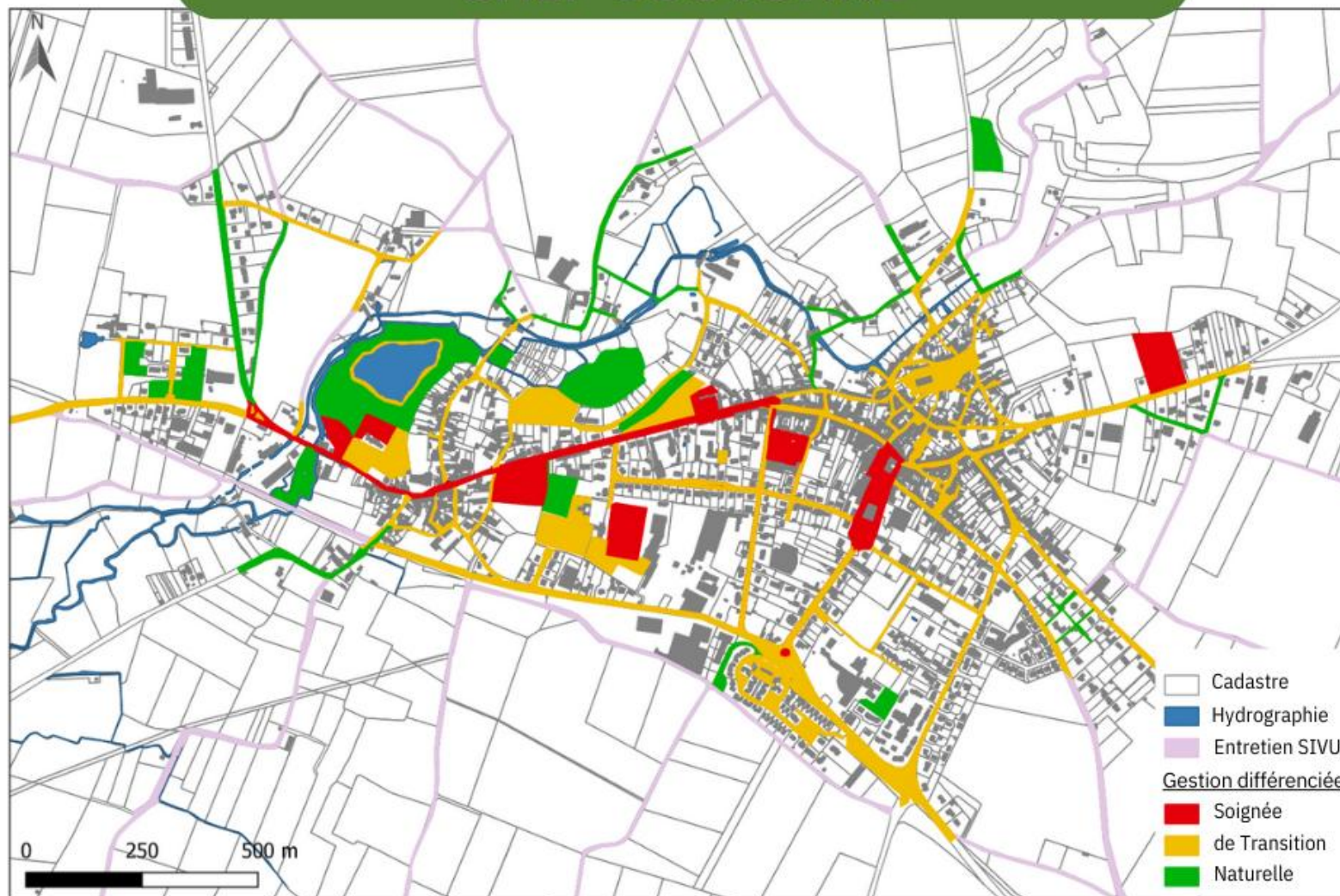
> **Communication** : Obligatoire

> **Allergies** : Attention aux lieux très fréquentés

> **Pâturage possible**

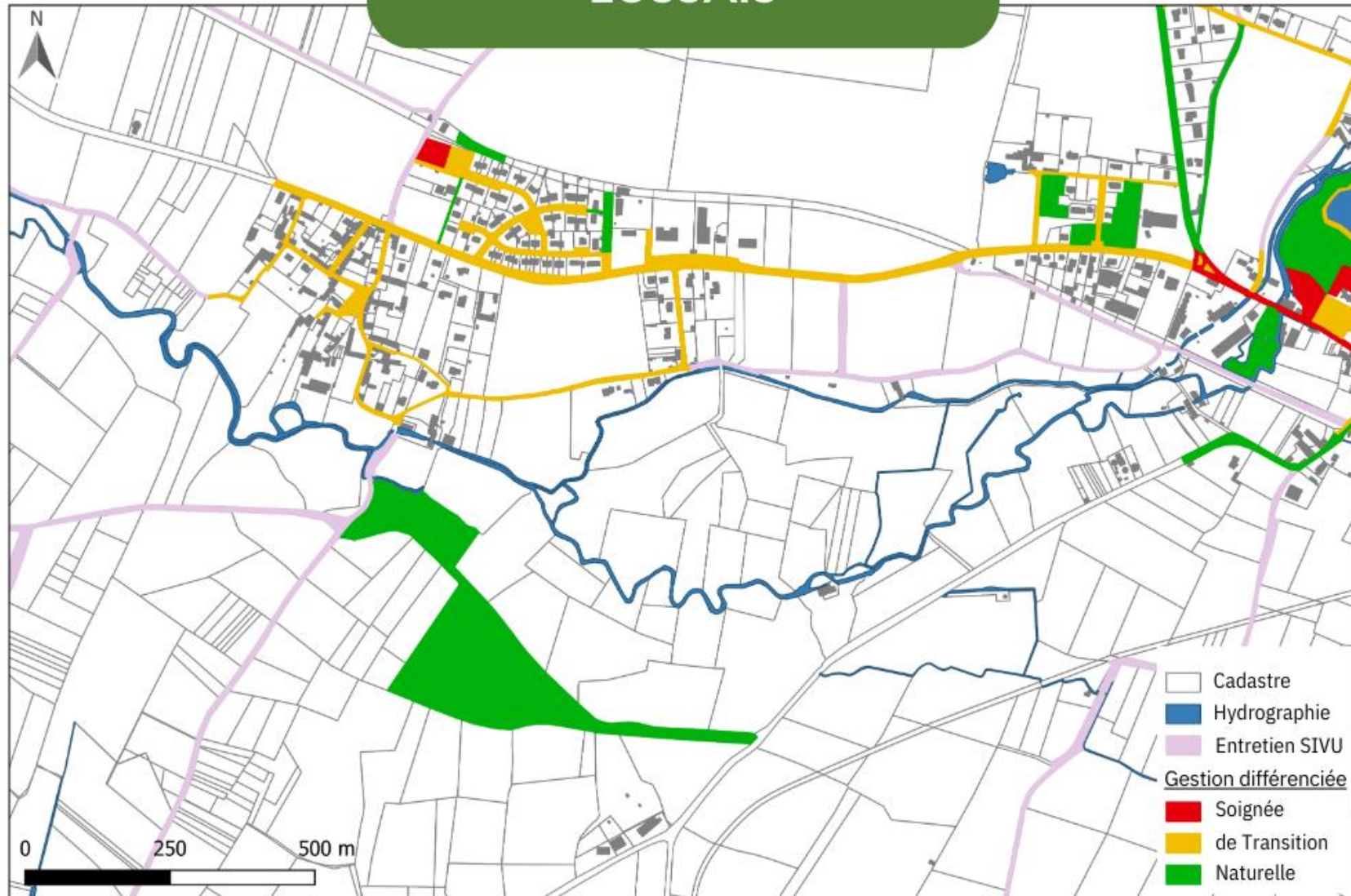


# La gestion différenciée établie pour CHEF-BOUTONNE





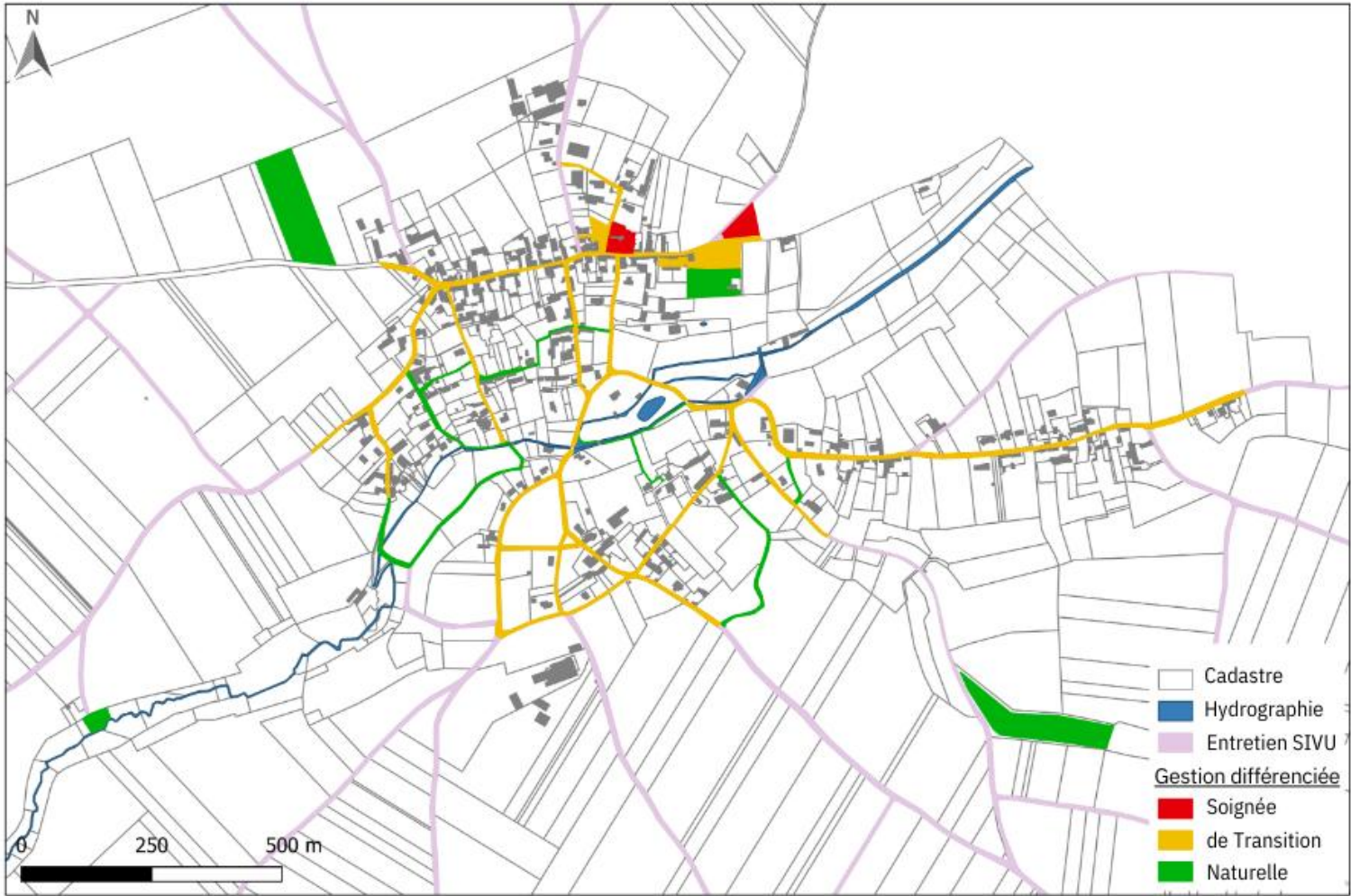
# LUSSAIS



# LES VAUX

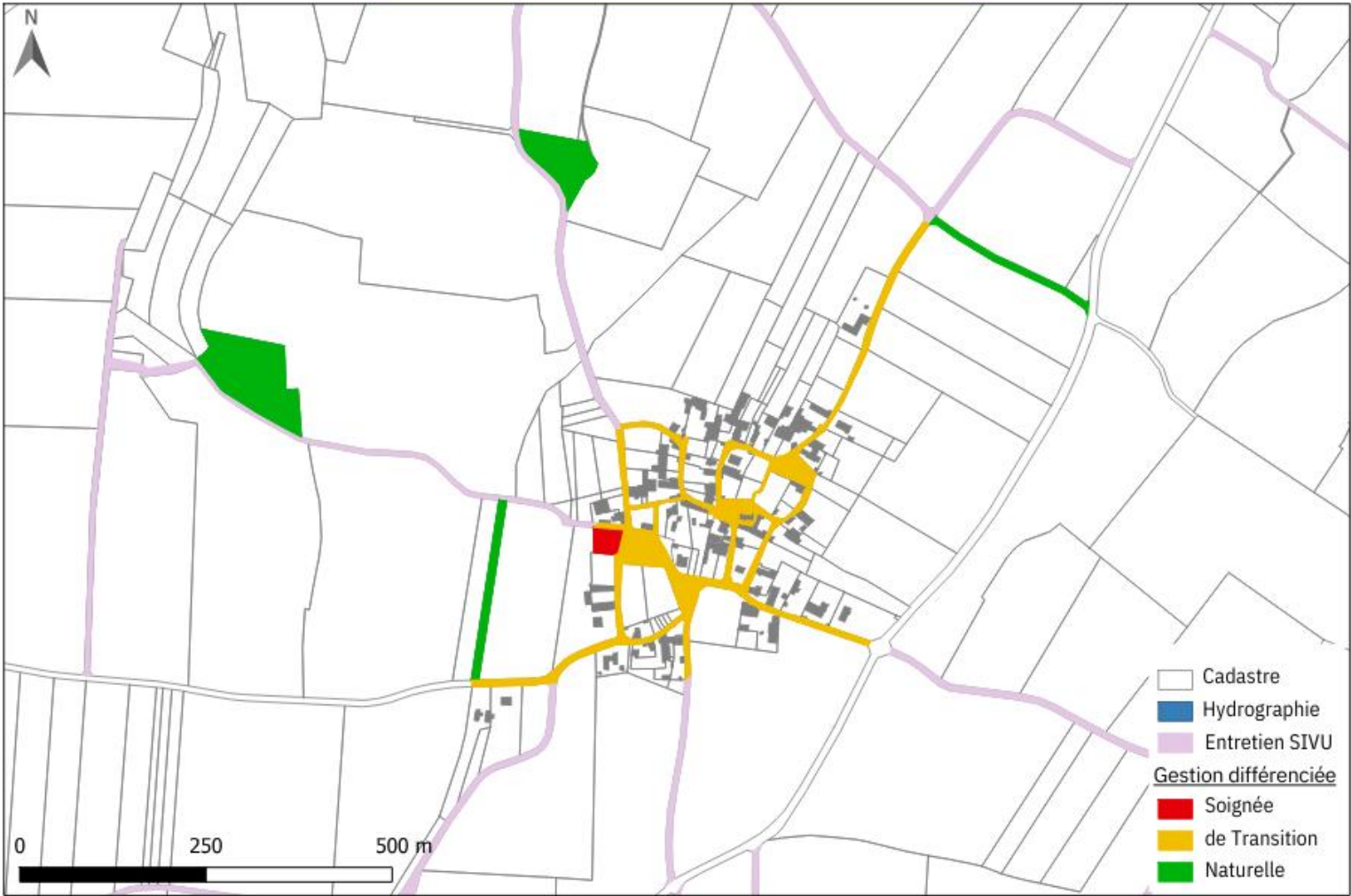


# TILLOU

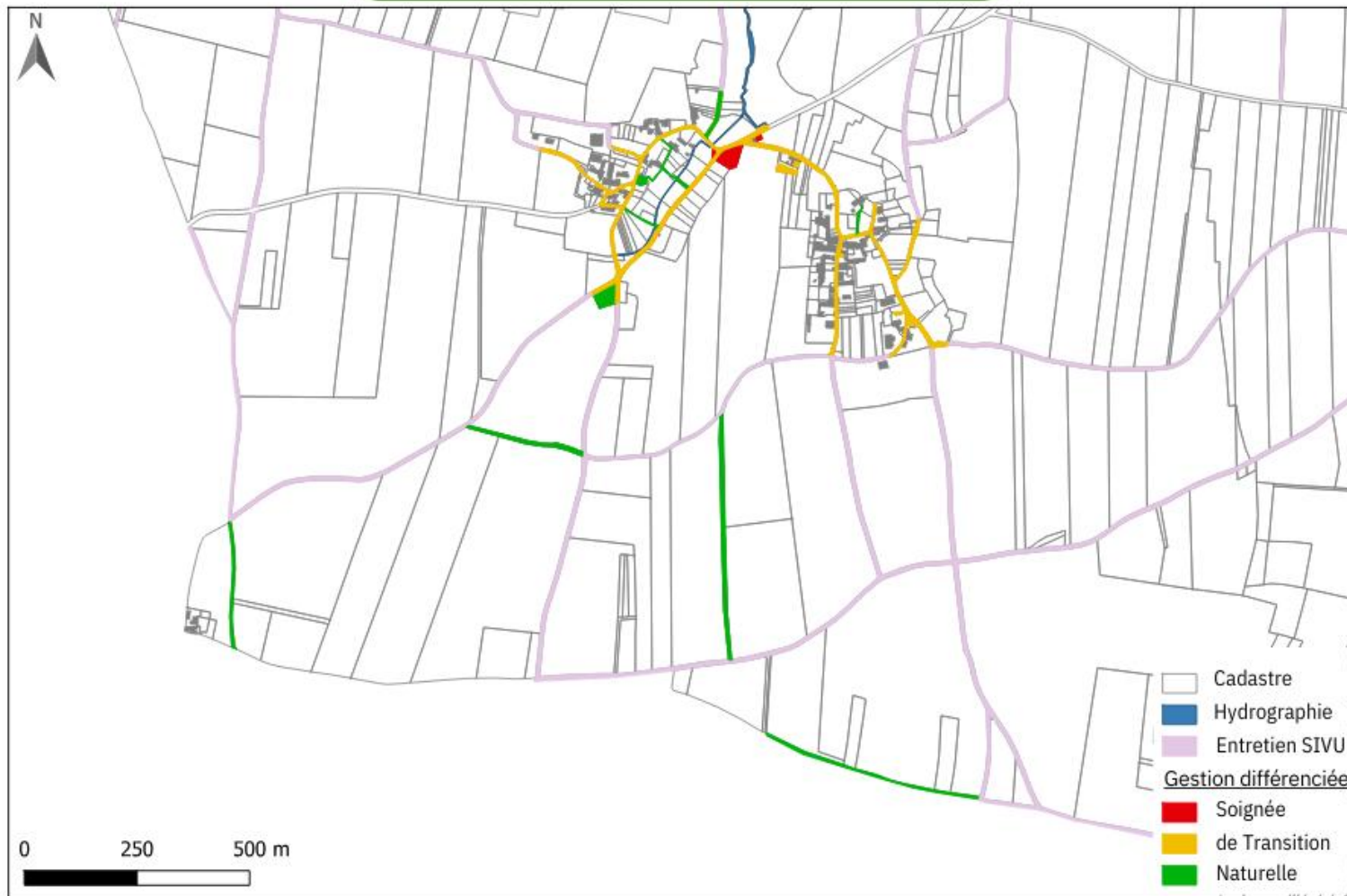




# LA BATAILLE



# CRÉZIÈRES





# Les différentes actions mises en place



# Les pieds de mur et d'arbres

## La problématique des pieds de mur et d'arbres

Les pieds de mur et d'arbres apportent une certaine problématique quant à leurs entretiens. En effet, ils sont difficiles d'accès, chronophages car ils demandent un nombre de passages important à l'année et l'aspect visuel est souvent peu accepté suivant les secteurs.



# Les pieds de mur et d'arbres

## Solutions

Fleurir pour diminuer le nombre de passages de débroussailleuse



Favoriser certaines plantes qui demandent moins d'entretien et apportent de la fleur



Mettre du paillage végétal, des plantes couvre-sol ou semis aux pieds d'arbres



Trouver le bon compromis entre le temps de mise en place et le temps d'entretien



# Favoriser les massifs

## Enlever les plantes bisannuelles

Les plantes bisannuelles demandent beaucoup d'entretien et le temps passé à les planter par les agents des espaces verts est conséquent.

Pour y remédier, la plantation de massifs et de vivaves est privilégiée. Les suspensions et jardinières, jugés peu naturelles, ont donc été supprimées et remplacés par la plantation de massifs.





# Étanchéifier les trottoirs

## Réfection des trottoirs

Les surfaces dégradées favorisent la pousse de mauvaises herbes, contraignantes et peu esthétiques.

La réfection de ces surfaces est donc nécessaire pour éviter ce type d'inconvénients. Certains trottoirs ont à ce jour déjà été refaits et étanchéifiés.



# Enherbement des espaces

## Végétalisation des surfaces dès que possible

Pour faciliter l'entretien et diminuer le nombre d'interventions des agents, il faut favoriser l'enherbement des espaces suivants : zone avec peu de passage de véhicules, zone en retrait du centre-ville où la gestion différenciée peut-être de type « naturelle », zones dont le substrat imperméable est très dégradé.

Pour enherber un site, il existe deux façons :

- laisser pousser la végétation spontanée et la maîtriser avec de la tonte,
- semer un mélange d'espèces bien choisies et la maîtriser avec un fauchage.







**COMMUNICATION &  
SENSIBILISATION**



# Communication



A l'heure actuelle, de nombreuses affiches sont mises en place dans la commune informant les habitants des actions mises en place : tonte raisonnée, fauche tardive, éco-pâturage...

# Sensibilisation

La commune met également à disposition des espaces verts et du matériel à l'école de Chef-Boutonne afin que les élèves puissent se sensibiliser aux principes du développement durable et y mener des projets de plantations de haies ou des séances pédagogiques sur les écosystèmes.

L'implantation du projet Place Pré, est un réel atout pour favoriser les échanges entre les scolaires (habitants) et les services techniques.

M. Vêque, apiculteur, intervient pour nous faire découvrir le rôle fondamental des abeilles sur notre biodiversité grâce à notre rucher pédagogique.

La commune de Chef-Boutonne, reconnue dans cette démarche de gestion différenciée, participe activement dans le partage d'expériences auprès des autres collectivités du Mellois.





# D'autres actions sont à venir...

 **Chef-Boutonne**  
Entre sources et nature



**Villes et Villages Fleuris**  
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



**FREDON**  
NOUVELLE AQUITAINE